## **NOTE DE SERVICE**

À: Tous les PATAU

**DE:** Unité d'assurance-qualité

OBJET: Projet-pilote sur la transmission des véhicules incendie -

SSI de Rivière-du-Loup / SSI de Rimouski

**DATE:** Le 9 avril 2014

Comme vous le savez déjà, le schéma de couverture de risques prend de plus en plus d'importance pour les services de sécurité incendie. De ce fait, la centrale doit commencer à leur transmettre les numéros des véhicules recommandés lors d'un appel incendie.

Cependant, avant de statuer sur la procédure à suivre, nous avons décidé, conjointement avec les SSI de Rivière-du-Loup et de Rimouski, de mettre en place un projet-pilote d'une durée de trois semaines environ.

Voici comment notre centre mentionnera au service de sécurité incendie les véhicules à prendre lors d'un appel.

## **Exemple - Rimouski:**

Lors de la préalerte, vous devez transmettre votre appel comme l'indique la politique 4.04.

Centrale enclenche le groupe 200 : « Centrale pour le groupe 200, préalerte au

(adresse de l'intervention), mode de conduite B »

Groupe 200: « 10-4 pour la caserne 63 »

Lorsque le code F.P.D.S. est découvert, vous devez le communiquer au groupe 200 sur la fréquence radio et, lors du 10-4, vous devez lui transmettre les véhicules recommandés pour la caserne qui a confirmé.

Centrale: « Groupe 200, vous répondez pour un 69-D-06 en mode de conduite A »

Groupe 200: « Caserne 63, 10-4 »

Centrale: « Vous répondez avec les véhicules 263, 1763 et 763 »

Par la suite, vous devez continuer à encoder les groupes d'appel recommandés et, lorsque qu'une caserne vous confirme la réception de l'appel, vous devez lui transmettre les véhicules recommandés pour la caserne.

Groupe 202: « Centrale, caserne 62, 10-4 »

Centrale: « Pour la caserne 62 à 14:20, vous répondez avec les véhicules 562

et 262 »

## **Exemple - Rivière-du-Loup:**

Lors de la préalerte, vous devez transmettre votre appel comme l'indique la politique 4.04

Centrale enclenche la radio : « Centrale pour la caserne14, préalerte au (adresse de

l'intervention), mode de conduite B »

Caserne 14: « 10-4 pour la caserne 14 »

Lorsque le code F.P.D.S. est découvert, vous devez le communiquer à la caserne 14 sur la fréquence radio et, lors du 10-4, vous devez lui transmettre les véhicules recommandés pour la caserne qui a confirmé.

**Centrale:** « Caserne 14, vous répondez pour un 69-D-06 en mode de conduite A »

Caserne 14: « Caserne 14, 10-4 »

Centrale: « Vous répondez avec les véhicules 214, 314, 714 et 114 »

N'oubliez pas que le SSI de Rivière-du-Loup dessert également les municipalités de Saint-Modeste et de Notre-Dame-du-Portage. De ce fait, si l'appel est dans l'un de ces secteurs, lorsque la caserne 15 ou 12 vous donne son « 10-4 », vous devez lui transmettre les numéros des véhicules recommandés (**ex.** : 412, 912 ou 315, 915).

Par ailleurs, il est possible qu'il y ait quelques coquilles dans les numéros des véhicules, mais ce projet-pilote est justement là pour les cibler. De même, si vous remarquez une problématique, il est important de nous la rapporter immédiatement.

Vous devez commencer dès maintenant la transmission des véhicules recommandés lors d'un appel incendie. Nous vous aviserons lorsque nous mettrons fin à ce projet. De plus, il se peut que le SSI Sept-lles s'ajoute au projet-pilote. Si tel est le cas, nous vous en aviserons.

Merci de votre collaboration habituelle !!!